

En utilisant à la dernière seconde l'article 49.3 de la constitution pour imposer la réforme des retraites, le gouvernement a commis une faute majeure. Il signe de la façon la plus éclatante qui soit son incapacité à entendre l'avis majoritaire qui s'exprime partout dans le pays. Il n'y a là rien d'étonnant puisqu'il se montre tout aussi incapable de prendre en compte les terribles conséquences de l'inflation, du démantèlement des services publics ou de la libéralisation du marché des énergies.

Nous vivons de terribles semaines pour notre démocratie et pour l'idée que nous nous faisons de la puissance publique, de sa capacité à protéger et à aider la population, à l'écouter et à la représenter.

La débâcle présidentielle ne doit pourtant pas nous faire oublier l'urgence d'agir, à notre niveau et avec vous, pour développer notre ville et pour construire l'avenir. Ce n'est sans doute pas pour rien que la qualité de vie dans notre commune est unanimement saluée. L'engagement social de l'équipe municipale, son aide au monde associatif constituent des marqueurs forts de l'identité de Saint-Junien. Nos services, à tous les niveaux, multiplient les initiatives pour intégrer à chacune de leurs actions la protection de la planète et de l'environnement. Au plus près de vous et de vos attentes, c'est ainsi que nous envisageons notre engagement, social autant qu'environnemental. Dans la crise politique majeure qui vient de s'ouvrir et qui touche le cœur même de notre modèle républicain, l'équipe municipale, comme elle l'a toujours fait se mobilise à vos côtés.

- Pierre Allard -

Sauvons Les Goulas !

Mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols n'est pas une lubie d'écologistes mais une nécessité martelée depuis des années par la communauté scientifique internationale.

Alors, quand la majorité municipale affirme que nous sommes contre le développement de notre commune, c'est faux ! Nous sommes simplement contre une bétonisation inutile. En soutenant un projet de lotissement aux Goulas, la Mairie pense gagner des habitants. Mais combien y a-t-il de logements vacants à Saint-Junien, en cœur de ville, en périphérie ou dans nos villages ? Vu le nombre de parcelles privées constructibles en vente, pourquoi céder un terrain public ?

Et puis, pour voir de nouveaux foyers s'installer aujourd'hui en ville, il faut des espaces verts accessibles à pied ! Nous recherchons tous un cadre de vie agréable, avec des lieux de promenade, de détente et de calme, que nous soyons enfants, parents ou grands-parents...

Notre groupe Énergie citoyenne rappelle donc son opposition totale, ferme et définitive à tout projet d'artificialisation du terrain communal des Goulas. Nous vous invitons à vous mobiliser massivement à nos côtés pour porter une alternative : mettre en valeur de façon respectueuse cet espace naturel remarquable qu'il nous revient de préserver.

Il est encore temps de stopper cet écocide ; agissons avant qu'il ne soit trop tard !

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97

Site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

FAIRE BATTRE Commerces
LE CŒUR DE SAINT-JUNIEN

La belle dynamique qui anime les commerçants du centre-ville depuis un peu plus d'un an vient de donner naissance à une nouvelle association « Au cœur de Saint-Junien ». Un pas en avant qui va leur permettre de développer de nouveaux projets, comme l'explique son président, Aurélien Perche : « Nous voulions recréer quelque chose pour animer le centre-ville et c'est ce que nous avons fait avec l'aide de Nadège Esclapez, la manageuse de centre-ville recrutée dans le cadre du programme Petites villes de demain. Pour nous, ça a été une très belle expérience mais le programme d'animations que nous prévoyons ne pouvait pas être porté par un collectif, nous devons nous structurer sous une forme associative ». Et il est vrai que les commerçants n'ont pas chômé

en un an avec l'organisation d'animations pour la fête des pères et pour la fête des mères, pour Noël ou pour Halloween, sans oublier la tenue des Puces ou du banquet d'été. Toutes ces animations devraient d'ailleurs être reconduites cette année. Les prochaines Puces auront lieu le 16 avril, le 9 juillet et le 20 août. Quant au banquet, il est prévu pour le 15 juillet.

La bonne ambiance qui règne entre les commerçants de l'association et le travail commun qui s'effectue avec les services de la Ville vont permettre de mettre en place un programme annuel et concerté d'animations pour que le cœur de Saint-Junien soit toujours plus vivant et plus attractif. Bravo à cette belle association pour son enthousiasme et pour son efficacité !



Mercredi 5 et jeudi 6 avril : L'heure du Conte. Salle Laurentine-Teillet-Mercrèdi à 10h30 et à 16h30 et jeudi à 10h30. Inscription au 05 55 02 17 17.

Samedi 8 avril : Animations de Pâques organisées par les commerçants *Au cœur de Saint-Junien*. Jeu de piste dans les commerces.

Du samedi 8 au lundi 10 avril : Salon des antiquités. Salle des congrès du Châtelard - De 10h à 19h. 3€.

Vendredi 14 avril : Ouverture du tombeau de saint Junien et vénération des reliques dans le cadre des Ostensions. 17h.

Samedi 15 et dimanche 16 avril : Braderie de Danse pour le diabète 1. Salle A. Burbaud - Samedi de 9h à 17h ; dimanche de 9h à 12h. Renseignements 07 71 12 41 37.

Dimanche 16 avril : Les puces de Saint-Junien. Cœur de ville. Informations au 06 45 90 31 49.

Dimanche 16 avril : Flora Troc organisé par Les Amis des fleurs. Place Lacôte - De 9h30 à 12h.

Du mercredi 18 au dimanche 30 avril : Exposition du Photo Vidéo Club de Saint-Junien à la Halle aux Grains. Les membres du club exposeront 4 à 6 photos chacun sur le thème de leur choix et sur le thème *Une ville en France*. Cette année, Elia Shizen et

Philippe Lagarde seront invités à présenter leur travail. Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Samedi 22 et dimanche 23 avril : Auto cross de Saint-Junien. Circuit Ville de Saint-Junien.

Mercredi 26 avril : Don du sang. Salle Amédée-Burbaud - De 15h à 19h. Rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Samedi 29 avril : Course Lim Dor de BMX. Esplanade du Châtelard.

Dimanche 30 avril : Bourse aux antiquités militaires. Salle des congrès du Châtelard - De 9h à 17h.

Achats, ventes et échanges d'armes anciennes, armes blanches, uniformes, coiffures, décorations, insignes, militaria, chasse, librairie... 3€.

Mercredi 3 mai : La petite histoire. Médiathèque - 16h30. Plus d'informations au 05 55 02 17 17.

Samedi 6 et dimanche 7 mai : L'Écho des Nagas. Salle des congrès du Châtelard. Rencontre auteurs et dessinateurs de l'univers de la Pop Culture, ateliers et jeux. Payant.

Dimanche 7 mai : Marché de printemps des Amis des fleurs. Place Lacôte.

Lundi 8 mai : Commémoration de l'Armistice de la Deuxième Guerre mondiale. Stèle du champ de foire - 11h.

LE P'TIT BONJOUR



Une belle qualité de vie pour notre commune

L'association « Villes et villages où il fait bon vivre », née en 2017, a publié son quatrième palmarès. Le travail qu'elle réalise se fonde sur 198 critères, provenant pour l'essentiel de l'INSEE. Ils passent au crible la qualité de vie de 34 820 communes, avec une innovation cette année puisque la protection de l'environnement était pour la première fois prise en compte. Les 3 000 communes les mieux classées sont éligibles à un label. C'est le cas de Saint-Junien qui se classe à la 701^e position au niveau national et à la 5^e position au niveau départemental. Une belle satisfaction pour la municipalité et pour tous les habitants de la commune qui œuvrent à bien vivre ensemble.

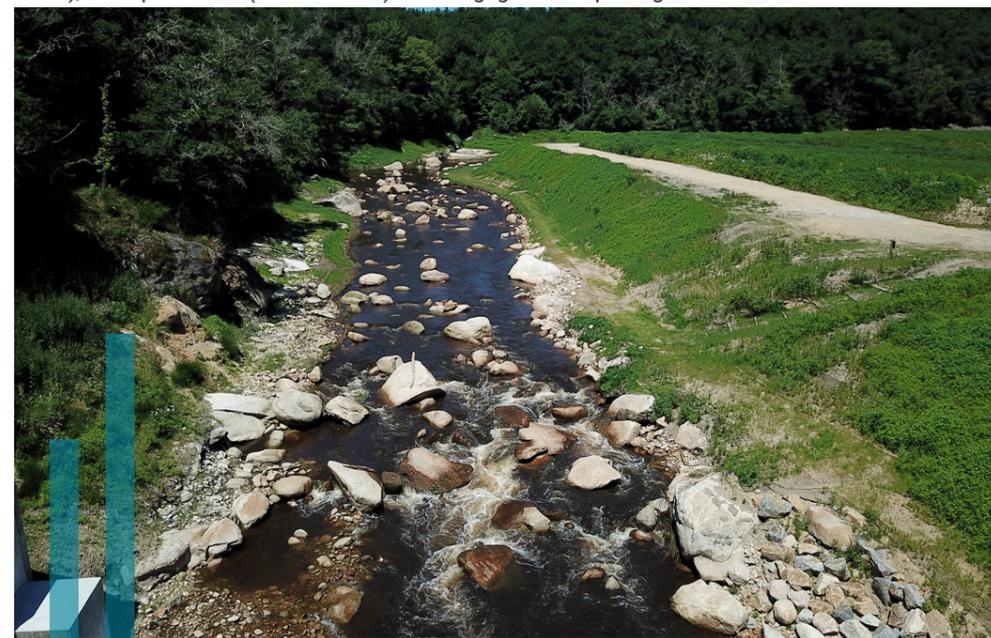
GUÉ GIRAUD : Environnement
LA NATURE EN HÉRITAGE

Cela fait déjà 5 ans que s'est achevée la déconstruction du barrage du gué Giraud. Construit en 1952, il aura fait partie de la vie des habitants de la commune pendant plus de 60 ans et le travail menant à sa disparition, qui a permis de redonner à la Glane son cours naturel, a été unanimement salué.

La municipalité s'engage désormais dans la deuxième partie de son projet : rendre accessible à tous la biodiversité préservée de la rivière. C'est tout le sens de la convention qu'elle vient de signer avec le Syndicat du bassin de la Vienne (SABV) pour permettre la création d'un sentier d'interprétation au gué Giraud. Un projet ambitieux de 110 000 euros, qui pourra voir le jour grâce à une subvention de l'État (68 000 euros), du département (20 000 euros) et à l'engagement à part égale

de la ville et du SABV (11 000 euros chacun). Le sentier permettra de retracer l'histoire du lieu. Il permettra aussi de disposer de toutes les informations nécessaires concernant la faune et la flore, au fil des huit stations explicatives qu'il déclinera.

La renaissance du gué Giraud devrait s'effectuer en septembre prochain. L'inauguration du sentier d'interprétation coïncidera alors avec les « 48h Nature » organisées par la région Nouvelle-Aquitaine. La municipalité planche déjà sur l'organisation des festivités qui accompagneront ce double événement. Après avoir si longtemps et si bien servi les Saint-Juniauds, la Glane, revenue à son cours naturel, va continuer, comme elle l'a toujours fait, à faire partie à la fois de leur paysage et de leur vie.



Au fil de la Glane

Le processus de démolition du barrage du gué Giraud a été entièrement filmé par la société Dragonfly. Associées à une présentation de la faune et de la flore de la Glane, ces images ont permis de réaliser un web-documentaire que l'on peut retrouver en accès libre sur internet.

Plusieurs visites sont proposées à l'internaute : en plus du suivi de la déconstruction, on peut effectuer une balade le long de la rivière en 13 stations et/ou suivre 3 parcours thématiques linéaires, qui déroulent chaque sujet comme un petit documentaire spécifique (l'histoire du barrage et sa technologie / la découverte du milieu naturel propre à la rivière / le patrimoine industriel et culturel).

Un document exceptionnel à retrouver sur www.aufildelaglance.fr

Sommaire

- Retour au gué Giraud
- Économiser l'eau : une priorité
- Les commerçants vont de l'avant

ÉCONOMISER L'EAU À TOUS LES NIVEAUX

Environnement

Avec le changement climatique, les services municipaux sont sans cesse obligés de réinventer leurs méthodes de travail. Au niveau de l'eau par exemple, la restriction de l'arrosage pose de nombreux problèmes, notamment si la commune veut conserver les classifications liées à son fleurissement.

Cette nécessité d'arroser a conduit le service *Espaces verts* à rechercher des alternatives et il s'est naturellement tourné vers l'idée de récupérer l'eau de pluie ruisselant des toitures. Les services techniques vont transformer eux-mêmes des châssis de 25 mètres de long par 1,5 mètre de large dont ils disposent, en bassins de récupération d'eau.

« Notre volonté, c'est bien entendu de lutter contre le gaspillage mais aussi d'intégrer, comme nous ne cessons de le faire, les impératifs d'un développement durable à toutes les actions de nos services » explique Eliane Croci, adjointe au maire en charge des travaux, des bâtiments et de l'aménagement durable. « Concernant l'eau, notre objectif est de puiser le moins possible dans les réserves d'eau potable. Nous savons à quel point il s'agit d'un bien précieux pour nos concitoyens et nous faisons de la récupération d'eau une priorité. Nous allons donc essayer de mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie partout où ce sera possible sur les bâtiments communaux » conclut l'élue. Comme on le voit, à côté d'opérations très importantes comme la mise en place du potager, la municipalité travaille de mille façons la question d'un avenir durable pour les Saint-Juniauds.



VITE DIT

38^e concours de poésie de la ville de Saint-Junien



L'association *Les Plumes limousines* et la municipalité parrainent pour la 38^e année le concours de poésie de la ville de Saint-Junien. Il comporte trois catégories : poésie libre, poésie classique et poésie d'improvisation. Les premiers, deuxièmes et troisièmes prix de chaque catégorie seront respectivement récompensés par des sommes de 150 euros et 25 euros. Un diplôme sera également remis aux trois premiers de chaque catégorie.

La délibération du concours se déroulera en janvier prochain à la mairie de Saint-Junien. Le concours est ouvert du 1^{er} mars au 30 septembre. Pour recevoir le règlement complet, vous pouvez adresser une enveloppe timbrée à Patrick Ducros, 4 rue Thiphonnet 87 200 Saint-Junien. Il est également disponible sur le site www.patrickducros.com ou par courriel adressé à patrick.ducros87@gmail.com

Le Rotary Club s'engage pour le bien-être des malades

Le centre hospitalier Roland-Mazoin a pu s'équiper d'un système de réalité virtuelle dans le service de médecine en soins palliatifs, grâce

au don du Rotary Club Trois Rivières de Saint Junien.

La remise du matériel, casque et tablette, a eu lieu le 20 février avec l'équipe de soignants du docteur Meynard. L'objectif de ce don est d'améliorer la qualité de vie des patients et de leur permettre de quitter même virtuellement leur condition rendue potentiellement difficile du fait de l'évolution de leur maladie. Pour le Rotary Club, cette action d'intérêt public local répond aux axes stratégiques qu'il s'est fixé concernant la santé et le traitement des maladies.

Des vélos en location grâce à l'office de tourisme

C'est une belle nouveauté qu'offre à la population l'office de tourisme de la Porte océane du Limousin en ce début de printemps. A partir du 11 avril, il proposera en effet quatre vélos à assistance électrique à la location. Il sera possible de réserver les vélos soit à l'heure, soit à la demi-journée ou à la journée. Toutes les informations sur le site internet de l'office de tourisme intercommunal www.poltourisme.fr.

Bus Lions de la vue

Fin mars, le Lions Club de Saint-Junien a organisé deux journées de dépistages ophtalmologiques gratuits (environ 40 par jour) par un médecin dans la commune. Ces dépistages, prioritairement destinés aux personnes éloignées des parcours de soins, ont été réalisés dans un bus équipé du matériel nécessaire conçu et financé par les Lions. Le bus s'est également arrêté à Rochechouart et à Oradour-sur-Glane avant de poursuivre sa route.

Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine

Un poste de consultation des films collectés par la cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine est disponible à la médiathèque de Saint-Junien. Il offre aux lecteurs un accès privilégié à l'intégralité des fonds numérisés. Le développement du poste de consultation multimédia répond aux missions des pôles archives film : récolter, numériser, sauvegarder et valoriser les milliers de documents d'amateurs ou de professionnels afin de les rendre accessibles au public.

UNE ZONE POUR SE RENCONTRER

Mobilités

C'est chose faite ! La zone de rencontre du centre-ville s'étend désormais à l'intérieur des boulevards de Saint-Junien pour favoriser encore un peu plus les mobilités douces. C'est en 2016, après une concertation avec les commerçants concernés, que la municipalité avait acté le principe de la création d'une zone de rencontre, sur un périmètre dit de « Cœur de ville ».

La zone de rencontre s'étend désormais à tout le périmètre situé à l'intérieur des boulevards

La réglementation applicable à cette zone fixe la vitesse maximale autorisée à 20 km/h, mais surtout l'ordre de priorité des circulations y est transformé : en son sein, le cheminement piétonnier est prioritaire, puis viennent les cycles et enfin les véhicules motorisés. La libre circulation des piétons prévue par ce dispositif entraîne logiquement un abaissement très sensible des vitesses pratiquées. Et, attention, les sens interdits ne concernent plus les usagers de cycles (pour lesquels, rappelons-le, le port du casque est vivement conseillé quel que soit le type de zone de circulation) !

S'agissant du périmètre d'application de la zone de rencontre, il concernait, dans un pre-

mier temps, les rues Lucien-Dumas, Jean-Jacques-Rousseau, Gabriel-Péri, Vermorel, Guizier, Marcel-Paul et les places Guy-Môquet et Deffuas et chacun a pu se rendre compte de l'efficacité du dispositif.

C'est alors que, dans le cadre du groupe de travail que la municipalité consacre à la mobilité, l'idée de l'extension de cette zone de rencontre a fait son chemin. Le nouveau dispositif a vu le jour au tout début du mois de mars créant ainsi un véritable noyau de circulation apaisée, desservi par un maillage de plus en plus étendu de voies à mobilité partagée.

Le linéaire existant de la zone de rencontre est passé de 1 000 mètres à 3 500 mètres

Avec cette extension jusqu'aux boulevards, le linéaire existant de la zone de rencontre est ainsi passé de 1 000 mètres à 3 500 mètres, ce qui permet par exemple de quitter la piste cyclable de l'avenue Youri-Gagarine pour

traverser le centre-ville avant de reprendre la piste cyclable du boulevard Louis-Blanc, du champ de foire et de l'avenue Jean-Jaurès. La zone de rencontre rend aussi possible le trajet en mobilité douce de Fayolas (et de la zone d'habitat à proximité) jusqu'au centre aqua-récréatif de l'Aïga Blua. Elle permet aussi de relier les deux antennes du centre social La Parenthèse.

Pour être complet, signalons que le dispositif de circulation et de stationnement de la zone est désormais étendu aux voies suivantes : impasses Lucien-Dumas, Guizier, Labrunie et de la Maison-de-Ville, rues des Douhats, Peyrussou, de Nontron, d'Arsonval, des Valets, Tour-Nègre, Jean-Teilliet, Beaumont, de la Maîtrise, Etienne-Maleu, Varlin, Chapelain, Dubois, Lamartine, Renan, Rorice-Rigaud, des Binlaudes, Camélinat et Louis-Codet, passage Saler, places des Carreaux, Auguste-Roche et Beauclair, en plus des voies qui étaient déjà concernées.

Repenser les mobilités au sein de la commune est une tâche de grande ampleur, tout l'enjeu étant de favoriser l'attractivité de Saint-Junien en s'appuyant sur une qualité de vie, assurée par son maillage d'équipements et de services publics mais aussi par une politique volontaire en matière de respect de l'environnement. En résumé, la ville change pour le bien de toutes et de tous.

L'ESSENTIEL À RETENIR

 Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules.

20 Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h.

P Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

 Le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique.

